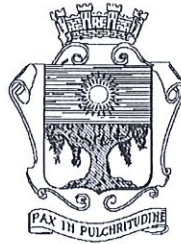


AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__02-DE
Reçu le 09/10/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – MODIFICATION STATUTAIRE – ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Séance Publique Ordinaire du 3 OCTOBRE 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

Secrétaire : Monsieur Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 26 septembre 2023

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__02-DE
Reçu le 09/10/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

II – METROPOLE NICE CÔTE D’AZUR – MODIFICATION STATUTAIRE –
ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE CÔTE D’AZUR

Monsieur Roger ROUX, Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d’Azur »,

Vu la délibération n° 1.2 du Conseil métropolitain du 19 février 2016 relative au changement de siège de la Métropole Nice Côte d’Azur,

Vu la délibération n° 3.1 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 relative au transfert de la compétence formation par apprentissage et formation continue et Adhésion des communes de

Châteauneuf-Villevieille et Drap à la Métropole Nice Côte d’Azur et à la mise à jour des statuts,

Vu l’arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts de la Métropole Nice Côte d’Azur,

Vu la délibération métropolitaine n°1.3 du 29 juin 2023 intitulée « Modification statutaire - Actualisation du siège de la Métropole Nice Côte d’Azur »,

Vu les statuts modifiés de la Métropole Nice Côte d’Azur annexés à la présente délibération,

Considérant que la délibération n°1.2 du Conseil métropolitain du 19 février 2016 relative au changement de siège social de la Métropole Nice Côte d’Azur avait fixé le siège de la Métropole Nice Côte d’Azur au 5 rue de l’Hôtel de Ville – 06364 Nice Cedex 4.

Considérant que la Métropole Nice Côte d’Azur et la ville de Nice ont engagé, depuis 2014, une démarche de mutualisation dans un objectif de rationalisation des coûts, de la localisation des locaux et des missions.

Considérant que cette démarche poursuit un objectif d’efficience de l’action publique.

Considérant que par délibération n°1.3 du 29 juin 2023, le Conseil métropolitain a approuvé le transfert du siège à l’adresse suivante : Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 Nice et la modification de l’article 5 des statuts approuvés par la délibération n°3.1 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021.

Considérant qu’il appartient à la présente Assemblée de se prononcer sur cette modification.

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__02-DE
Reçu le 09/10/2023



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE les statuts modifiés tels qu'annexés à la délibération, suite au transfert du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 Nice
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__02-DE
Reçu le 09/10/2023

